

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 180.361 , un actif net de D : 177.696 et un déficit de D : 265, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi liquidités, représentent à la clôture de l'exercice 18,29% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	145 578	152 855
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		145 578	152 855
Placements monétaires et disponibilités		32 986	52 946
Placements monétaires	5	32 986	52 946
Créances d'exploitation	6	1 797	-
TOTAL ACTIF		180 361	205 801
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	848	1 001
Autres créditeurs divers	8	1 817	10 119
TOTAL PASSIF		2 665	11 120
ACTIF NET			
Capital	9	178 023	195 483
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(327)	(802)
ACTIF NET		177 696	194 681
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		180 361	205 801

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 656	4 815
Dividendes		4 656	4 815
Revenus des placements monétaires	11	460	1 200
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 115	6 015
Charges de gestion des placements	12	(5 345)	(6 596)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(230)	(581)
Autres charges	13	(181)	(255)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(411)	(836)
Régularisation du résultat d'exploitation		84	34
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(327)	(802)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(84)	(34)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		26 396	(7 184)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(25 854)	(22 157)
Frais de négociation de titres		(395)	(1 643)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(265)	(31 820)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2014	<i>Année</i> 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(265)	(31 820)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(411)	(836)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 396	(7 184)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(25 854)	(22 157)
Frais de négociation de titres	(395)	(1 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(16 720)	(154 311)
Souscriptions		
- Capital	217 700	75 801
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 646)	501
- Régularisation des sommes distribuables	446	(167)
Rachats		
- Capital	(234 674)	(233 892)
- Régularisation des sommes non distribuables	5 816	3 245
- Régularisation des sommes distribuables	(363)	201
VARIATION DE L'ACTIF NET	(16 985)	(186 131)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	194 681	380 812
En fin de l'exercice	177 696	194 681
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 716	2 934
En fin de l'exercice	1 567	1 716
VALEUR LIQUIDATIVE	113,399	113,450
TAUX DE RENDEMENT	(0,05%)	(12,59%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 145.578 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		161 817	145 578	81,93%
AETECH	117	702	321	0,18%
AIR LIQUIDE	63	21 358	14 805	8,33%
ASTREE	150	11 458	8 189	4,61%
ATTIJARI BANK	400	7 024	9 542	5,37%
ATTIJARI LEASING	163	7 621	4 290	2,41%
BIAT	210	14 115	16 539	9,31%
CARTHAGE CEMENT	1 000	3 327	2 427	1,37%
CELLCOM	600	4 200	4 886	2,75%
DELICE HOLDING	41	599	621	0,35%
EURO-CYCLES	700	10 150	11 462	6,45%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	2 964	1,67%
HEXABYTE	700	7 237	6 481	3,65%
MAGASIN GENERAL	350	11 720	11 155	6,28%
SAH	50	396	537	0,30%
SFBT	500	11 072	11 256	6,33%
SOMOCER	5 000	16 157	12 590	7,09%
SOTEMAIL	3 000	7 500	8 550	4,81%
SOTUVER	1 935	13 791	10 178	5,73%
STAR	30	4 532	4 367	2,46%
T.P.R	1 023	5 211	4 417	2,49%
TOTAL		161 817	145 578	81,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,72%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	195 490	(42 635)	152 855	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	102 842		102 842	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(136 515)		(136 515)	(25 854)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		26 396	26 396	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	161 817	(16 239)	145 578	(25 854)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 32.986 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	32 878	32 986	18,56%
TOTAL	32 878	32 986	18,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,29%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.797, contre un solde nul au 31 décembre 2013 et englobe les sommes à encaisser sur les ventes de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 848 contre D : 1.001 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	617	728
Rémunération du dépositaire et distributeur	231	273
Total	848	1 001

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.817, contre D: 10.119 au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CMF	15	16
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	1 802	1 466
Achats de titres à payer	-	8 637
Total	<u>1 817</u>	<u>10 119</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	195 483
Nombre de parts	1 716
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	217 700
Nombre de parts émises	1 911
Nombre de copropriétaires nouveaux	59

Rachats effectués

Montant	(234 674)
Nombre de parts rachetées	(2 060)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(25 854)
Régularisation des sommes non distribuables	100
Frais de négociation de titres	(395)
Résultat incorporé à la V.L	(802)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	70

Capital au 31-12-2014

Montant	178 023
Nombre de parts	1 567
Nombre de copropriétaires	57

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.656, contre D : 4.815 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 656	4 815
TOTAL	4 656	4 815

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 460, contre D : 1.200 au 31 décembre 2013 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 5.345, contre D : 6.596 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	2 563	3 618
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 782	2 978
Total	<u>5 345</u>	<u>6 596</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 181, contre D : 255 au 31 décembre 2013, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,264	3,505	4,071	2,077	2,817
Charges de gestion des placements	(3,411)	(3,844)	(3,781)	(1,828)	(2,186)
Revenus net des placements	(0,147)	(0,339)	0,291	0,249	0,631
Autres charges	(0,116)	(0,149)	(0,195)	(0,094)	(0,112)
Résultat d'exploitation (1)	(0,262)	(0,487)	0,095	0,155	0,518
Régularisation du résultat d'exploitation	0,053	0,020	(0,097)	0,082	0,239
Sommes distribuables de l'exercice	(0,209)	(0,467)	(0,002)	0,237	0,757
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	16,845	(4,186)	(13,170)	(20,245)	8,644
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(16,499)	(12,912)	18,041	9,886	7,786
Frais de négociation de titres	(0,252)	(0,957)	(1,903)	(0,854)	(0,469)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,093	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,169)	(18,543)	3,063	(11,057)	16,480
Résultat non distribuable de l'exercice	0,093	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962
Régularisation du résultat non distribuable	0,064	2,182	(5,922)	2,494	4,913
Sommes non distribuables de l'exercice	0,157	(15,874)	(2,954)	(8,718)	20,875
Valeur liquidative	113,399	113,450	129,793	132,749	141,230
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,01%	3,16%	2,88%	1,33%	1,68%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,12%	0,15%	0,07%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,18%)	(0,38%)	0,00%	0,17%	0,58%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.